

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application des dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, un arrêté préfectoral du **18 JUIN 2024** prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique relative à la demande d'autorisation environnementale et à la demande de permis d'aménager présentées par la communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis, en vue de la réalisation de la zone d'activités économiques au lieu-dit « les Quatre Vaux » sur le territoire de la commune du Cateau-Cambrésis.

Le projet d'aménagement consiste en la création de 4 îlots divisibles en 30 lots maximum, de places de stationnement, d'espaces verts, de noues paysagères et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, sur une unité foncière d'une superficie d'environ 20 ha, desservie par une voirie interne reliant les routes départementales RD 643 et RD 932 et des cheminements doux pour piétons et cyclistes.

L'enquête publique se déroulera en mairie du Cateau-Cambrésis, siège de l'enquête, 1 rue Victor Hugo, pendant 35 jours consécutifs, du mardi 16 juillet 2024 à 9 heures au lundi 19 août 2024 à 19 heures.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique comportent une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de la mission régionale d'autorité environnementale rendu le 20 février 2024.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête :

→ en version papier et sur un poste informatique mis à disposition en mairie du Cateau-Cambrésis et au sein des locaux de la communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis, aux jours et horaires d'ouverture des bureaux :

Mairie du Cateau-Cambrésis : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 / le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

→ en version numérique à l'adresse du registre dématérialisé <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-zae-du-cateau-cambresis> et sur le site internet des services de l'Etat dans le nord <https://www.nord.gouv.fr/Actions-de-l'Etat/Environnement>, rubriques « Information et participation du public/Permis/Permis d'aménager 2024 » et « Eau/Police de l'eau/Consultations, participations et enquêtes publiques/Enquêtes publiques IOTA », ainsi que sur celui de la communauté d'agglomération <https://www.caudresis-catesis.fr>

Par décision du 6 juin 2024 du tribunal administratif de Lille, madame Laurence CARTELET, urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice pour conduire l'enquête publique. En cas d'empêchement de madame CARTELET, le commissaire-enquêteur désigné en tant que suppléant est monsieur Jean-Paul DEFOORT, hydrogéologue.

La commissaire-enquêtrice recevra les observations et propositions du public au siège de l'enquête :

- le mardi 16 juillet 2024 de 9 heures à 12 heures,
- le samedi 20 juillet 2024 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 24 juillet 2024 de 16 heures à 19 heures,
- le samedi 3 août 2024 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 7 août 2024 de 14 heures à 17 heures,
- le lundi 19 août 2024 de 16 heures à 19 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre déposé en mairie du Cateau-Cambrésis, aux jours et horaires d'ouverture des bureaux
- par courrier adressé par voie postale en mairie à l'attention de madame la commissaire-enquêtrice
- sur le registre dématérialisé par le lien <https://participation.proxiterritoires.fr/projet-zae-du-cateau-cambresis> ou par courriel à l'adresse projet-zae-du-cateau-cambresis@mail.proxiterritoires.fr

Toutes informations relatives au projet pourront être demandées auprès de la communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis, sise rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le Bout des dix-neuf à Beauvois-en-Cambrésis en contactant monsieur Olivier LEVEAUX, directeur général des services, par téléphone au 03.27.75.84.79 ou par messagerie à l'adresse secretariat@caudresis-catesis.fr, en spécifiant en objet « enquête publique - projet ZAE du Cateau-Cambrésis ».

A l'expiration du délai d'enquête publique, la commissaire-enquêtrice établira son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter ces documents déposés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, en mairie du Cateau-Cambrésis, à la sous-préfecture de Cambrai ainsi qu'à la communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis. Il pourra aussi en prendre connaissance sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord et sur celui de la communauté d'agglomération.

A l'issue de l'enquête publique, monsieur le préfet du Nord statuera sur la demande d'autorisation environnementale, en application de l'article R. 181-41 du code de l'environnement.

Monsieur le maire du Cateau-Cambrésis se prononcera sur la demande de permis d'aménager, conformément aux articles L. 422-1 et R. 423-32 du code de l'urbanisme.

Lille, le **18 JUIN 2024**

Pour le préfet du Nord et par délégation,
La secrétaire générale


Fabienne DÉCOTTIGNIES